# Quelles seront les conséquences de la décision de Trump pour les entreprises ?

alternatives-economiques.fr/seront-consequences-de-decision-de-trump-entreprises/00079221

La décision de Donald Trump de se retirer de l'accord de Paris sur le climat a suscité un émoi considérable et des condamnations internationales unanimes. Au-delà de ses répercussions politiques, quelles en sont les conséquences pour les entreprises et pour l'économie ? En quoi marque-t-elle un tournant dans la lutte contre le changement climatique et la transition vers une économie bas carbone ?

Soulignons d'abord qu'une telle décision n'est pas une première. En 2001, George Bush Jr n'avait pas ratifié le protocole de Kyoto que son prédécesseur, Bill Clinton, avait soutenu. Ce choix se fondait sur des raisons similaires à celles de Donald Trump : crainte pour la compétitivité des Etats-Unis, dénonciation d'un accord multilatéral qui remet en cause la souveraineté nationale, incertitudes sur la réalité du changement climatique, menaces sur l'emploi dans les secteurs carbonés.

## Processus irréversible

A l'époque, les preuves scientifiques d'un changement climatique étaient moins bien établies qu'aujourd'hui et beaucoup d'entreprises nord-américaines, notamment dans le secteur pétrolier, faisaient un lobbying intense, *via* la Global Climate Coalition (GCC), pour s'opposer à toute forme de régulation contraignante. Cette décision avait constitué un coup d'arrêt au processus politique enclenché à Kyoto, car la lutte contre le changement climatique était encore une cause émergente et fragile.

> *En moins de dix ans, les coûts de l'énergie solaire ont été divisés par 6 dans le monde*

Il en va bien différemment aujourd'hui. La transition bas carbone est un processus irréversible, y compris aux Etats-Unis, où entreprises, Etats et collectivités locales y sont fortement engagés. Quelques chiffres pour s'en rendre compte : en moins de dix ans, les coûts de l'énergie solaire ont été divisés par 6 dans le monde ; en 2015, les investissements dans les énergies renouvelables ont avoisiné les 300 milliards de dollars, dont plus de 100 pour la Chine ; pour la première fois, les pays émergents et en voie de développement ont davantage investi dans ces technologies que les pays développés ; pour la deuxième année consécutive, la consommation et la production de charbon ont baissé en Chine, qui annonce la fermeture d'un millier de mines ; plusieurs villes mondiales, comme San Diego et Vancouver, s'engagent dans une politique du 100 % renouvelable ; les emplois du secteur des énergies renouvelables représentent désormais plus de 700 000 emplois, contre 50 000 pour celui du charbon. Les réactions négatives des grandes entreprises américaines, y compris pétrolières, à l'annonce de la décision américaine montrent la fragilité de la thèse selon laquelle l'accord de Paris grèverait la compétitivité du pays.

## La mondialisation au secours de l'environnement

Sur un plan économique, les décisions des grandes entreprises mondialisées se fondent sur des évolutions de long terme plutôt que sur des choix nationaux contingents et réversibles. Les constructeurs américains conçoivent ainsi des véhicules pour un marché mondial où des normes d'émission de plus en plus sévères s'imposent à tous. Relâcher les efforts en matière de réduction des émissions signifierait pour eux se fermer l'accès à ces marchés. Le même raisonnement prévaut pour tous les industriels américains qui exportent sur des marchés mondiaux où l'efficacité énergétique constitue désormais un critère d'achat primordial.

> *Les investisseurs dans le secteur charbonnier sont de plus en plus considérés comme*

> *Les investisseurs dans le secteur charbonnier sont de plus en plus considérés comme des « actifs pourris »*

Les marchés financiers considèrent désormais le risque climatique comme un risque financier à part entière. A cet égard, les réactions de grands fonds de pension américains, comme Calpers ou Black Rock, qui ont dénoncé la décision américaine sont sans ambiguïté. Ainsi, les investisseurs dans le secteur charbonnier sont de plus en plus considérés comme des « actifs pourris » (*stranded assets*) qui seraient les premiers menacés par des politiques climatiques contraignantes, dans la mesure où ils représentent 46 % des émissions de $CO_2$ du secteur énergétique au plan mondial. Et ceci, sans compter des facteurs purement économiques, qui font que le charbon est actuellement en perte de vitesse car il subit de plein fouet la concurrence du gaz naturel et du gaz de schiste, en quantité abondante, dont les prix ont fortement baissé.

## Une transition soutenue par les politiques locales

Mais la décision américaine peut-elle pénaliser le développement des énergies renouvelables ou de technologies bas carbone comme le véhicule électrique ? Là encore, ce scénario est très peu probable, car un examen à froid de la situation économique devrait commander à l'administration américaine un certain pragmatisme. Le secteur des énergies renouvelables représente, on l'a vu, 15 fois plus d'emplois que celui du charbon et surtout ses effectifs croissent de 15 % à 20 % par an. Cette croissance est d'abord tirée par les politiques locales des Etats et des villes, dont les réactions montrent qu'ils ont un agenda autonome de celui du pays.

> *Les procès sont une épée de Damoclès pour l'administration Trump, si elle se lance dans un vaste détricotage des lois de protection de l'environnement*

En effet, les Etats-Unis sont une fédération où l'Etat central a un poids beaucoup plus limité qu'en France. Les Etats ont la possibilité de lever des impôts, de mettre en place des politiques fiscales, de légiférer et d'engager des politiques volontaristes. Par exemple, la Californie a toujours joué un rôle moteur en matière de protection de l'environnement. Aujourd'hui encore, c'est l'Etat américain qui a la politique la plus en pointe en matière d'énergies renouvelables ou de développement des véhicules propres. Et ce n'est pas un hasard si des entreprises innovantes comme Sun Power ou Tesla ont leur siège là-bas.

Enfin, n'oublions pas que les Etats-Unis sont le pays où l'activité judiciaire est la plus développée au monde. Les procès environnementaux n'ont fait que croître au fil des ans, faisant peser une menace importante sur les entreprises qui enfreignent les lois. Mais les associations de protection de l'environnement et les autres parties civiles peuvent s'en prendre également à l'administration lorsqu'elles estiment que ses contrôles sont défaillants ou qu'elle a pris des actions contraires à des lois ou des traités. Cette épée de Damoclès pourrait constituer une menace forte, si jamais il venait à l'idée de l'administration Trump de se lancer, comme elle l'a annoncé, dans un vaste détricotage de toutes les lois favorables à la protection de l'environnement.

## Une décision sans fondement économique

Au vu de ces différents éléments, il est fort à parier que la décision de Donald Trump ne modifiera pas profondément la transition bas carbone engagée aux Etats-Unis et partout dans le monde. Au pire, maintiendra-t-elle artificiellement en vie – de façon provisoire – un ensemble d'activités mal en point, comme la production de charbon.

> *Le climat n'est qu'un prétexte pour défaire le multilatéralisme*

La décision de Donald Trump est par conséquent avant tout de nature idéologique. Le climat n’est ici qu’un prétexte. Il s’agit d’abord de défaire le multilatéralisme qui, à ses yeux, est un cancer qu’il faut combattre par tous les moyens afin de restaurer la souveraineté nationale. Les motivations économiques n’ont joué qu’un rôle très secondaire dans cette décision comme les critiques unanimes du secteur privé l’attestent. Il faut dire que l’incertitude politique et réglementaire a toujours fait mauvais ménage avec la décision managériale qui a besoin de stabilité et de prévisibilité des règles du jeu.